

PROGRAMME DE FORMATION



Permis de conduire catégorie A1 - A2

Cette formation permet de préparer l'élève à l'examen des permis de conduire A1 ou A2. Elle permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au maniement de la moto à allure faible et modérée en prenant en compte la particularité de la circulation en deux-roues ainsi que les risques.

Objectifs pédagogiques :

Être capable de conduire un véhicule deux-roues de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Être capable de maîtriser les compétences relatives au programme de formation en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir devenir.

Pré-requis :

- permis A1 : être âgé de 16 ans minimum ;
- permis A2 : être âgé de 18 ans minimum ;
- être titulaire de l'ASSR 1 ou 2 ou de l'ASR quels que soient l'âge, pour la 1ère catégorie de permis passée et les personnes nées après 1988 ;
- avoir obtenu le certificat individuel de participation à la journée de défense et de citoyenneté ou de non-participation pour le candidat entre 17 ans et 25 ans non révolus ;
- avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si le candidat est concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

Durée :

À définir suivant le résultat de l'évaluation de départ.

- 20 heures de pratique minimum obligatoire, dont 8 heures sur piste et 12 heures sur route.
- 15 heures de pratique minimum pour le candidat titulaire du permis de conduire catégorie A1 (pour un permis A2).

Les différentes catégories :

Catégorie	A1	A2	A
Véhicule	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : -cylindrée max : 125 cm³, -puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : Puissance ≤ à 15 kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW. 	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.
			Moto avec ou sans sidecar Tricycles à moteur puissance >15 kW
A partir de	16 ans	18 ans	20 ans 21 ans

Modalités d'accès :

En présentiel : un entretien préalable est nécessaire afin de connaître et évaluer les besoins en formation du futur apprenant et de présenter l'ensemble des informations concernant les formations disponibles. À l'issue de cet entretien, une évaluation de départ pourra être proposée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heures nécessaire à la formation au permis de conduire A1 ou A2. Grâce à cette évaluation, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par le futur stagiaire et l'auto-école. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

A distance : Après réception de la demande de formation, un entretien téléphonique ou physique est programmé afin de s'assurer que la formation choisie soit conforme aux attentes et besoins du futur apprenant. Une évaluation de départ est également programmée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heures nécessaire à la formation au permis de conduire. Grâce à cette évaluation, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par les deux parties. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Délais d'accès :

Financement personnel :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Financement professionnel :

- **Contrat conclu en présentiel** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.
- **Contrat conclu à distance** : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Modalités pédagogiques :

Formation théorique : Formation mixte, en présentiel et/ou à distance.

Formation pratique : Formation en présentiel.

Épreuves théoriques et pratiques : Épreuves en présentiel.

L'évaluation préalable :

Évaluation de départ dure environ 45 minutes.

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.

Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.

Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers de l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même. Par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision.

Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du deux-roues.

Cette évaluation distingue 2 catégories de capacités :

- celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :
 - des capacités sensori-motrices,
 - et des capacités d'équilibre ;
 - s'y ajoutent les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;
- celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :
 - des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,
 - des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.

La formation théorique :

Premier principe de l'examen du code de la route : il ne suffit pas de connaître le code et d'en appliquer les règles à la lettre pour être un bon conducteur ; il faut comprendre la légitimité de ces règles, c'est à dire pourquoi elles ont été mises en place. Les questions poussent le candidat à aiguïser sa prise de conscience des risques en conduisant.

Les thèmes comportent différentes sous-familles, notamment celles concernant les gestes de premier secours ou la circulation inter-files des motards (autorisée depuis la parution du Décret n° 2025-33 du 9 janvier 2025).

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

L'épreuve théorique moto appelé E.T.M. est l'épreuve théorique spécifique aux deux-roues motorisés (permis A1 et A2). Elle se déroule, au même titre que l'E.T.G. dans un centre d'examen de code.

Le candidat doit répondre à 40 questions et obtenir au moins 35 bonnes réponses.

L'épreuve théorique moto est axée sur la conduite d'un engin deux-roues et articulée autour de 8 thèmes :

- la circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- les notions diverses
- les premiers secours
- la mécanique et les équipements
- les équipements de protection et la sécurité du véhicule
- l'environnement.

La formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail, l'auto-évaluation.

Capacité maximum par enseignant : 3 élèves par leçon de conduite

1 Maîtriser

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - descendre de la machine en sécurité.
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence.

2 Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Tourner à droite et à gauche.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

3 Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

4 Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de façon autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Connaître les dispositifs d'aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS...).
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la moto
- Pratiquer l'écoconduite..

Formation Pratique hors circulation (plateau)

La formation hors circulation, de minimum 8 heures, porte sur les éléments suivants :

- Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur (sans béquille, en marche avant et arrière).
- La maîtrise de la moto à allure réduite sans passager
- Le freinage (à une vitesse de 50km/h, il faut effectuer un freinage pour s'arrêter dans une zone précise)
- La maîtrise de la moto à allure réduite avec passager
- le slalom, le demi-tour et l'évitement

Après maîtrise des compétences, l'épreuve hors circulation pourra être programmée.

Formation pratique en circulation

La formation en circulation, de minimum 12 heures, permet d'apprendre à l'élève à se déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger son niveau de vigilance sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute).

Un bilan de compétences sera effectué. Après maîtrise des compétences en circulation, l'épreuve finale en circulation pourra être programmée.

Le permis de conduire est validé après réussite aux 2 épreuves (hors et en circulation).

Equipements obligatoires :

Pour suivre la formation au permis A1-A2, un équipement réglementaire est obligatoire :

- Casque homologué,
- Gants possédant le marquage NF ou CE,
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants,
- Pantalon ou combinaison résistant,
- Bottes ou chaussures montantes.

L'épreuve théorique moto ETM (code) :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans. Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles le candidat devra répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, il est important d'évaluer l'intervalle de sécurité et de regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, le candidat doit apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Une fois validé, l'E.T.M est valable 5 ans.

Les épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire :

Afin de valider le permis de conduire des catégories A1 et A2, il faut passer deux épreuves pratiques.

Pour se présenter aux épreuves pratiques hors circulation et en circulation, il faut avoir au moins 16 ans pour la catégorie A1 et au moins 18 ans pour la catégorie A2 et avoir réussi l'examen du code ETM.

La validation de l'épreuve pratique hors circulation donne accès à l'épreuve de circulation.

L'épreuve pratique hors circulation

Pour se présenter à l'épreuve pratique hors circulation il faut avoir validé l'épreuve théorique moto E.T.M.

Cette épreuve dure environ 10 minutes. Elle a pour but d'évaluer les capacités de l'élève à :

- déplacer la moto sans l'aide du moteur, sans béquille en marche avant et arrière.
- maîtriser la moto à allure réduite avec et sans passager.
- effectuer un freinage d'urgence, un demi-tour, un slalom et un évitement.

Elle consiste en un parcours à réaliser en respectant chaque exercice dans une zone bien précise.

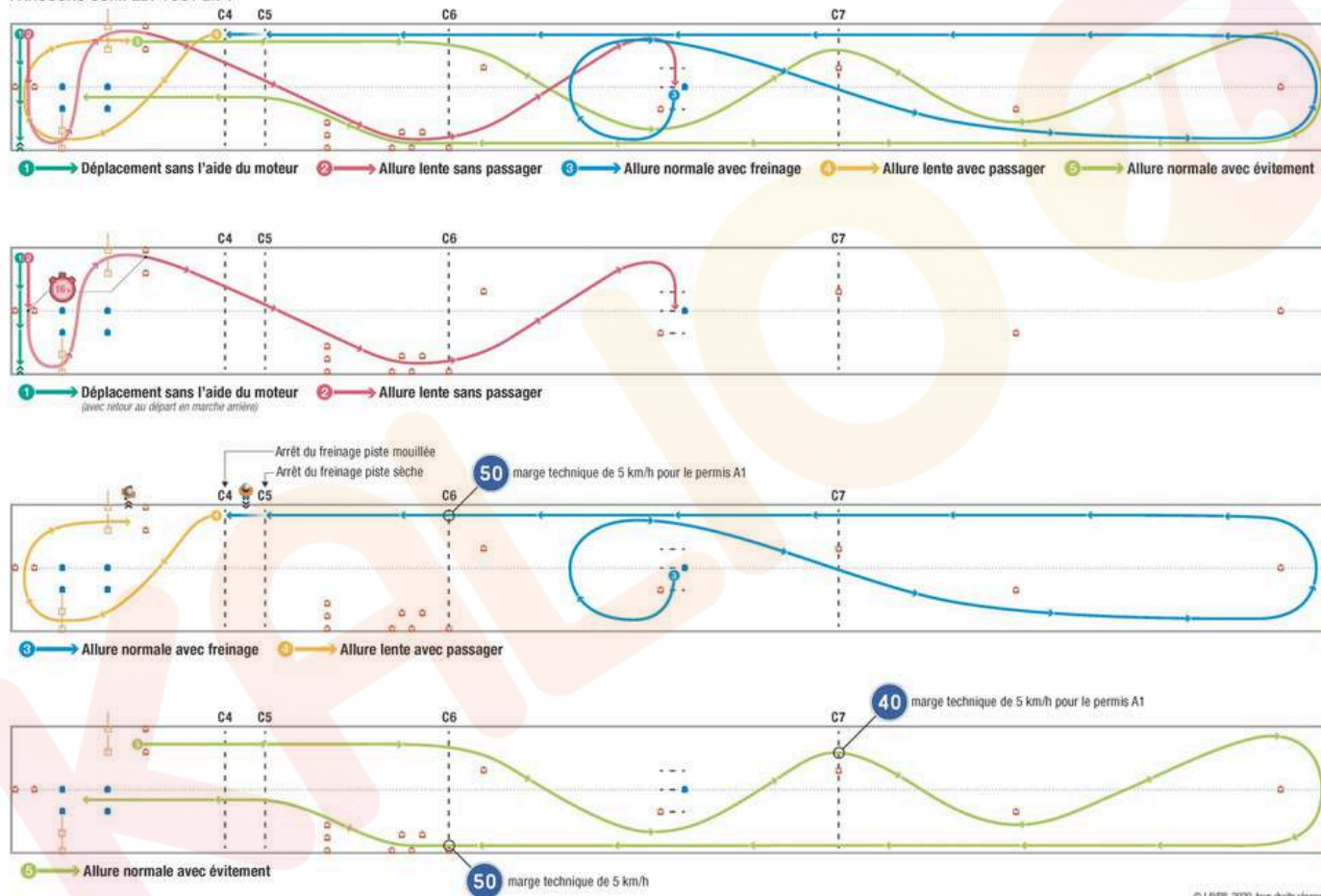
Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

En cas de réussite, la candidat a validé la première partie pratique de votre permis de conduire catégorie A1/A2 et peut accéder à l'épreuve en circulation.

PARCOURS COMPLET TOUT EN 1



L'épreuve pratique en circulation

Pour se présenter à l'épreuve pratique en circulation, il faut avoir validé la première épreuve hors circulation.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but d'évaluer votre capacité du candidat à se déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre.

L'examineur et le formateur suivent le candidat en voiture. Les indications de direction sont données au moyen de la liaison radio.

Dans la mesure du possible, l'épreuve en circulation a lieu sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Pour évaluer le niveau d'autonomie de sa conduite, il lui sera demandé de suivre un itinéraire balisé par des panneaux.

Pour obtenir le permis moto, l'élève doit posséder 5 compétences dont 3 majeures :

- Connaître et maîtriser son véhicule (savoir s'équiper et s'installer, savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes).
- Appréhender la route (prendre l'information soit contrôler régulièrement l'environnement, adapter son allure aux circonstances, appliquer l'ensemble des règles qui régissent le Code de la route).
- Partager la route avec les autres usagers (communiquer avec les autres usagers à l'aide des feux, avertisseurs et codes universels, partager la chaussée en adoptant la trajectoire de sécurité ci-dessous notamment, maintenir les espaces de sécurité).

Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

En cas de réussite, le candidat valide son permis de conduire catégorie A1 ou A2.